L'ESCADRE FRANÇAISE EN ESPAGNE

La Corogne, 19 juin. — La journée d'hier a été splendide. Dès le commencement de la matinée, une grande animation régnait dans la ville.

Le vice-amiral et son état-major ont rendu visite aux autorités.

La foule acclamait au passage : les officiers répondaient en saluant. Au cours de cette visite, l'amiral a exprimé la ferme et loyale amitié de la France pour l'Espagne. Il a dit qu'il était très touché et très reconnaissant de l'accueil qui était fait aux marins français.

Les autorités ont rendu cette visite à bord du vaisseau amiral. Le maire de la Corogne a prononcé un discours dont voici le principal passage :

« En nous félicitant de votre visite, nous faisons des vœux fervents pour que les liens d'affection qui existent entre la France et l'Espagne soient resserrés plus étroitement encore et forment une véritable alliance qui contribuerait à l'agrandissement moral et matériel des deux nations, ainsi qu'il convient à deux peuples si identiques pour des raisons de races, de coutumes et de religion. »

L'amiral français, très ému, a répondu que la France avait les mêmes désirs envers l'Espagne. « Le souvenir de la réception faite aux marins français à la Corogne, a-t-il ajouté, ne s'effacera jamais de nos cœurs et nous n'oublierons pas surtout les sentiments que vous nous avez montrés lors des obsèques d'un des nôtres. » L'amiral a demandé ensuite la traduction écrite du discours du maire.

Les autorités ont gagné leurs embarcations, accompagnées jusqu'à la coupée par l'amiral et tous les officiers.

Dans la soirée, l'aspect de la veille, illuminée aux couleurs françaises, était superbe. Partout, les marins français étaient l'objet de manifestations de sympathies.

Une foule immense se pressait autour du kiosque où les musiques jouaient. Des chaises avaient été réservées à l'amiral et aux officiers. Les marins français y ont pris place et le concert commençait aussitôt. Le programme commença par la *Marseillaise* jouée et chantée, écoutée debout par tous les assistants. L'enthousiasme était à ce moment indescriptible. La foule poussait des vivats en l'honneur de la France et de l'Espagne, vivats auxquels se mêlaient des acclamations à l'adresse de la Russie.

L'hymne espagnol a ensuite été joué et écouté debout, la tête découverte par les officiers et marins français.

Aujourd'hui l'amiral et les officiers, accompagnés du préfet et du maire, visiteront les monuments de la Corogne.

L'escadre française restera probablement jusqu'à mardi prochain. Une course de taureaux sera donnée dimanche en l'honneur de l'escadre française.

UN DÉSASTRE AU JAPON

10.000 victimes

Yokohama, 19 juin. — On évalue à dix mille le nombre des personnes noyées par le recent flot de marée qui a eu une étendue de soixante-dix milles, le long de la côte nord-est. Plusieurs villes ont été détruites.

LE CRIME DE LA RUE DE PENTHIEVRE

A PARIS

L'identité des assassins

Paris, 19 juin. — M. Cochefert s'est rendu hier aux domiciles des trois inculpés et a fait des perquisitions en leur présence.

L'assassin connu jusqu'ici sous le nom de Pierre s'appelle en réalité Pierre Ferran, âgé de vingt ans, demeurant chez sa tante, 14, rue Sainte-Anne, non loin de la crémerie que tenait Georges Boucher, qui prêta la main au père Vasseur dans l'assassinat de son fils.

Pierre Ferran appartient à une très honnête famille; ses parents ont tenu un petit commerce dans un quartier excentrique. Jusqu'au jour de son tirage au sort, le jeune homme avait eu une conduite qui, sans être exemplaire, n'avait jamais donné lieu à des plaintes bien sérieuses. Il se contentait de faire la fête, se refusant à tout travail, et comme ses parents avaient fini par lui intimer l'ordre de ne plus paraître devant eux, il s'était fait recueillir par sa tante de la rue Ste-Anne, une brave dame qui l'avait presque élevé, qui l'aimait beaucoup et lui tolérait toutes ses fantaisies.

Le second criminel se nomme Julien Kiesgen, également âgé de vingt ans et domicilié au Grand-Hôtel des Ecoles, 1, rue Descartes, à quelques pas de l'Ecole polytechnique. Il est né à Versailles, ses parents habitent dans le département de Seine-et-Oise ; ce sont également de fort braves gens, qui ont dû être atterrés en apprenant le crime dont leur fils s'est rendu coupable.

L'argent et les valeurs dérobés chez Mme la baronne de Valley ont été en partie retrouvés. Chez Julien Kiesgen, on a découvert, cachés dans le sommier, 4,000 fr. de titres de la Ville de Paris et de Rente 3 0/0; plus, dans un étui à cigare, 260 fr. en or et une somme de 400 fr. dans un meuble. Les mêmes découvertes ont été faites chez les deux autres inculpés. Le soir du crime, les trois assassins s'étaient acheté — nous l'avons dit hier — des vêtements neufs, des chapeaux de paille et des souliers jaunes. Sauf Lageny, qui est laid et mal peigné, on aurait pu les prendre pour des gentlemen accomplis.

Kiesgen et ses deux complices ont été interrogés dans l'après-midi par M. le juge d'instruction Anquetil. A la morgue, le cadavre de la baronne de Valley a été photographié par M. Bertillon sous trois aspects différents.

L'autopsie n'aura lieu qu'après la confrontation des assassins avec leur victime.

On s'attend, pour aujourd'hui, à de nouvelles arrestations.

Retour de Londres

M. Hamard, du service de la Sûreté, est rentré cet après-midi de Londres, où il s'était rendu afin de rechercher les complices présumés des assassins de la baronne, et que l'on supposait être partis dans cette ville pour négocier les titres volés. Il n'a obtenu au cours de sa mission aucun résultat sérieux.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

A BRUXELLES

Importante réunion électorale à Bruxelles. — L'assemblée plénière de l'Alliance. — Discours de MM. Beernaert, Renkin, etc. — Bel exemple d'abnégation. — Ovations à M. Beernaert.

(De notre correspondant spécial)

Bruxelles, 19 juin. — Très belle et très bonne réunion électorale que celle de l'Alliance, hier soir. C'était la toute première fois qu'on réunissait en assemblée plénière les trois associations qui forment l'Alliance ; aux élections précédentes, chaque groupe se réunissait isolément pour proclamer ses candidats à lui.

M. Beernaert présidait la réunion. C'est lui qui a procédé à la proclamation des candidats; il a entouré celle-ci de commentaires où il a rappelé quel était la plate-forme de l'Alliance et fait ressortir que les démocrates, comme catholiques et indépendants, n'avaient pas, à cette élection, d'autre programme que cette plate-forme.

« Vos candidats, a-t-il dit, se présentent en un bloc indestructible, et tous, je n'en doute pas, seront de votre part l'objet du même zèle, des mêmes efforts, du même dévouement. Traître à la cause qui agirait autrement ! »

M. Beernaert a de nouveau déterminé quelle position devaient prendre les partisans de l'Alliance dans la question de la politique sociale :

» La première nécessité du moment est de présenter une barrière infranchissable aux maux dont notre patrie serait accablée par le débordement du socialisme.

» Nous avons été menacés longtemps par un parti qui faisait de l'individu un fétiche, et aujourd'hui la menace vient d'un parti qui fait litière de l'individu.

» Nous voulons un juste milieu entre ces deux extrêmes. Il faut que l'Etat vienne en aide aux petits, aux faibles qui ne peuvent se soutenir eux-mêmes, notamment en favorisant chez eux l'Association. »

Après le discours de M. Beernaert, le plus important a été celui de M. Renkin. Le candidat démocrate chrétien a précisé tous les points de son programme et montré que celui-ci, en matière de politique sociale, ne différait pas, en définitive, de celui de M. Beernaert et de celui de M. Nyssens, ministre du travail ; M. Renkin a fait siennes les magnifiques paroles par lesquelles M. Nyssens termina récemment, au Sénat, son discours en réponse aux attaques de M. Bara contre les lois ouvrières.

M. Renkin a catégoriquement déclaré que les candidats démocrates n'acceptaient la responsabilité d'aucun autre programme que celui qu'il venait d'exposer, et qu'ils n'acceptaient pas surtout la reponsabilité des intentions, des sentiments et des idées qu'on leur prête dans un but malveillant. Il a notamment fait voir combien il était ridicule, ainsi qu'on s'y efforce dans les réunions doctrinaires, de les représenter comme des « socialistes noirs » qui seraient séparés des « socialistes rouges » par la seule question religieuse.

M. le député Théodor a repris, pour y insister, plusieurs des points du discours de M. Renkin.

M. de Borchgrave, autre député, a montré comment le doctrinarisme avait préparé les voies au socialisme et était incapable de lutter avec efficacité contre ce dernier, notamment à cause de son obstination dans le manchestérianisme.

D'autres orateurs ont encore été entendus, notamment M. Lauters, le député ouvrier blackboulé au poll de la fédération démocratique. Celui-ci, tout en ne cachant pas le chagrin que lui causait la retraite qu'on le forçait à prendre, a engagé ceux qui avaient voté pour lui à ne garder aucun ressentiment de l'échec de leur candidat et à travailler le plus ardemment possible à faire triompher son successeur avec toute la liste. Quant à lui, il a dit que rétrogradé parmi les simples soldats, il n'en serait pas moins militant et dévoué.

Cet ouvrier a donné là un bel exemple d'abnégation, de sincère dévouement à sa cause.

Aussi l'a-t-on chaudement ovationné. On a aussi applaudi M. Renkin avec un enthousiasme qui n'a été dépassé qu'en faveur de M. Beernaert.

A la sortie les assistants ont suivi le président de la Chambre jusqu'à sa voiture, qui attendait près de là, en l'acclamant avec le plus bel enthousiasme. Quelques socialistes qui passaient ayant essayé une contre-manifestation, ont promptement été mis à la raison.

Les discours qui ont été prononcés dans cette réunion d'hier soir, les sentiments qui s'y sont manifestés sont faits pour dissiper une bonne fois les préventions et les suspicions qui existaient chez certains à l'égard des candidats démocrates-chrétiens et pour rétablir solidement l'union de tous en vue du triomphe du « bloc » des candidats de l'alliance.

SÉNAT

Séance du vendredi 19 juin 1896

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à deux heures quarante.

Une nouvelle commune dans le Nord

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi adoptés par la Chambre des députés, notamment celui tendant à distraire de la commune de Catillon (canton du Câteau, arrondissement de Cambrai, Nord) les hameaux du Rejet-de-Beaulieu, de La Louvière, du Petit-Cambrésis et de la Laurette, pour les ériger en commune distincte sous le nom de Rejet-de-Beaulieu.

La réforme de l'impôt des boissons

Le Sénat reprend la discussion de l'impôt des boissons.

MM. de Marcère, Cornil, de Verninac, Buffet, Tillet, Cochery, Briquet prennent successivement la parole sur un amendement restreignant aux bouilleurs de profession la nécessité de la déclaration à la régie. Finalement, cet amendement est repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance qui est fixée à lundi, à 3 heures. La séance est levée à 5 h. 10.

NOUVELLES DU JOUR

Le travail des femmes et des enfants. — Un amendement de M. Vaillant

Paris, 19 juin. — La Commission du travail a examiné les divers amendements proposés à la loi sur le travail des femmes et des enfants. Elle a adopté le texte du nouveau projet en ce qui concerne les industries de l'alimentation.

Paris, 19 juin. — A noter que la Commission du travail, entre autres modifications qu'elle a apportées aujourd'hui au texte du projet de loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, a adopté un amendement de M. Vaillant interdisant l'entrée des ateliers et des usines aux femmes accouchées depuis moins de quatre semaines, et voté le principe d'un amendement de M. Chauvin, qui interdit les pratiques religieuses dans les établissements industriels.

L'arrestation d'un anarchiste, à Paris

Paris, 19 juin. — L'anarchiste Vivier, dit Pas d'Erreur, qui, mardi dernier, dans une réunion, avait fait l'apologie d'Emile Henry et de Vaillant, puis avait échappé à la police, a été arrêté cet après-midi au moment où il se disposait à partir en Belgique.

Les premières représentations

Paris, 19 juin. — Aujourd'hui a eu lieu à l'Opéra-Comique la représentation générale, au piano, de l'œuvre d'Adam de la Halle, *Le Jeu de Robin et Marion*, qui doit être joué dimanche à Arras. Le succès a été complet.

Epilogue de la catastrophe d'Adelia

Blidah, 19 juin. — Aujourd'hui est venue devant le tribunal correctionnel de Blidah l'affaire Dervaux, relative à la catastrophe d'Adélia.

Le chef de gare Dervaux est condamné à deux ans de prison et 200 francs d'amende.

Barbier, chauffeur et Dillac, conducteur, sont condamnés chacun à 4 mois de prison et 500 fr. d'amende, tous sous application de la loi Bérenger.

Une explosion dans une fabrique de pyrotechnie en Espagne. — Nombreux blessés

Barcelone, 19 juin. — Ce soir, à six heures, une terrible explosion s'est produite dans la fabrique de pyrotechnie située dans le village de Garcia. La consternation est grande ; les blessés sont nombreux.

MM. Méline et Rambaud aux fêtes de Jeanne d'Arc

La délégation de la Marne qui a déjà reçu du Président de la République la promesse qu'il assisterait aux fêtes de Jeanne d'Arc à Reims, a reçu également celle de M. Méline et de M. Rambaud, ministre de l'instruction publique.

L'abolition de l'esclavage à Madagascar

Paris, 19 juin. — La Commission des colonies s'est prononcée aujourd'hui pour l'abolition de l'esclavage à Madagascar, mais elle estime que la question des voies et moyens doit faire l'objet d'une étude spéciale et que ce mode d'abolition ne pas être traitée dans la discussion en cours de projet de loi déclarant Madagascar colonie française.

M. Zola à l'Académie

A l'Académie française, lecture a été donnée d'une lettre par laquelle M. Emile Zola maintient sa candidature au fauteuil de M. Alexandre Dumas et se présente pour celui de M. Léon Say.

Un député qui a fait une chute malheureuse

Le Dr Bourrillon, député de la Lozère, a fait dans l'escalier de sa maison une chute dans laquelle il s'est cassé la jambe.

Une tentative de suicide à la suite de pertes aux courses

On annonce que le frère de M. Decker-David, député du Gers, a tenté de se suicider en se jetant par la fenêtre à la suite de pertes aux courses. Il s'est simplement cassé la jambe.

Un drame conjugal

Reims, 19 juin. — Ce matin, vers onze heures et demie, à Reims, un nommé Mussier, âgé de quarante-sept ans, a tué sa femme d'un coup de revolver. Il s'est ensuite rendu dans l'église Saint-Thomas et au pied de l'autel il s'est fait sauter la cervelle. La mort a été instantanée.

La grève des ouvriers porcelainiers de Limoges

Limoges, 19 juin. — Six cents journaliers ont voté ce matin la continuation de la grève.

On croit néanmoins que le travail repris individuellement depuis hier, le sera d'une façon générale lundi.

Arrestation d'un anarchiste français à Barcelone

Barcelone, 19 juin. — On a arrêté un anarchiste français nommé Joseph Thidoulouse, né à Monistrol-d'Allier (Haute-Loire).

Au Maroc

Londres, 19 juin. — On télégraphie de Tanger :

« Un Européen qui avait été fait prisonnier par les troupes marocaines à Gellah réussit à s'échapper. Il est arrivé à Casabianca. Il rapporte que les troupes chérifiennes ont pénétré dans le kasbah, à Gellah, ont massacré la famille du gouverneur, de même qu'un certain nombre de Marocains.

» Le chiffre des vols est évalué à 300.000 dollars. »

Une grosse faillite à Rome

Rome, 19 juin. — Hier matin, le tribunal a prononcé la faillite de la Société immobilière de crédit, convoquant les créanciers pour le 2 juillet, afin de nommer un liquidateur.

La commission nommée par le tribunal pour examiner la situation de la Société avait constaté un déficit de 43 millions et il lui fut impossible d'évaluer les obligations mises en circulation.

On fa tout fait pour empêcher ce désastre qui frappe spécialement les obligataires premiers pour environ 25 millions.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 10 juin 1896

Présidence de M. Julien Lagache

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

L'assemblée approuve les comptes de la Chambre et de la Bourse de l'année 1895. Elle adopte de même les projets de budgets de la Chambre et de la Bourse pour l'exercice 1897, avec les majorations proposées par le Bureau aux articles 3, 6 et 9 des dépenses de la Chambre.

Une pétition d'habitants de Croix-Wasquehal, de Flers et de Mons-en-Barœul demande l'intervention de la Chambre de commerce pour obtenir qu'il soit délivré des abonnements, au départ de la Place de Roubaix, pour la Croix-Blanche, la Place de Croix, le pont du Breucq à Mons-en-Barœul, comme la Compagnie en délivre de la Place de Lille pour le pont du Lion-d'Or et Mons-en-Barœul. — La Chambre, dans l'intérêt des nombreux employés qui habitent les diverses parties du parcours de Roubaix à Mons-en-Barœul, appuye cette requête qui sera transmise à M. le Directeur de la Compagnie des tramways du Nord.

Il est donné lecture d'une protestation de la Chambre de commerce française de New-York contre le nouveau projet de loi administrative voté par la Chambre des représentants de Washington, et dont les mesures arbitraires tendent à entraver sinon à prohiber l'importation aux Etats-Unis des produits français payant des droits ad valorem, surtout les soieries, les lainages et la bonneterie.

La Chambre de commerce de Roubaix, dont la circonscription est intéressée au premier chef à ce qu'un marché aussi important que le marché américain ne lui soit pas fermé, décide qu'elle appuyera la réclamation qui lui est communiquée, et priera M. le Ministre d'intervenir pour défendre les intérêts français aux Etats-Unis.

Par leurs lettres des 21 et 28 mai 1896, la Chambre de Commerce de Besançon et la Société anonyme pour la fabrication de la soie de Chardonnet, à Besançon, appellent l'attention de la Chambre de Commerce de Roubaix sur le tort considérable que cause à l'industrie de la soie artificielle, dite soie de Chardonnet, le droit de dénaturation sur l'alcool et l'éther employés dans la fabrication de cette soie, droit qu'elles évaluent à 35 p. 0/0 environ de la valeur du produit. Elles demandent que notre Compagnie appuie leur requête tendant à obtenir le dégrèvement des droits sur les alcools et éthers consommés et disparus sans retour dans la fabrication de la soie de Chardonnet, sous réserves des mesures administratives nécessaires pour sauvegarder les droits de l'Etat.

Vu les délibérations des Chambres de commerce de Paris, de Lyon, de St-Etienne, de Calais, etc., protestant contre le droit de Régie qui met l'industrie de la soie artificielle en état d'infériorité vis-à-vis de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre, et permet à ces nation de monopoliser cette fabrication d'invention française;

La Chambre de commerce de Roubaix déclare s'associer au vœu formulé par la Chambre de commerce de Besançon et par la Société anonyme pour la fabrication de la soie de Chardonnet, et prie le Gouvernement de vouloir bien, dans l'intérêt du travail national, demander au Parlement le dégrèvement des droits de dénaturation sur les alcools et éthers employés à la fabrication de la soie artificielle.

Dans une précédente séance, la Chambre avait renvoyé à l'examen de la commission du conditionnement la délibération de la Chambre de commerce du Havre touchant les opérations commerciales auxquelles se livrent certains magasins généraux. — M. le Président, au nom de la commission, donne lecture d'une lettre adressée à ce sujet par M. le Ministre du Commerce à la Chambre de commerce de Paris. La Chambre demande que ce document soit publié, comme décision de la question, dans le procès-verbal de la séance.

« Monsieur le Président, La Chambre de commerce du Havre m'a adressé une délibération qu'elle a prise sur la question de savoir si les permissionnaires des Magasins généraux agréés par l'Etat, avaient le droit de se livrer à des opérations de commerce, et spécialement aux ventes à la commission.

» La question a été récemment soumise à l'examen du Conseil d'Etat, qui, dans un avis en date du 23 mai 1895, s'est prononcé pour la négative. Cet avis a été notifié, par mon prédécesseur à MM. les préfets, dans une circulaire du 30 septembre dernier, et je ne crois pas pouvoir mieux faire que de vous transmettre un exemplaire de ce document.

» Cette solution me paraît donner satisfaction aux desiderata exprimés par votre Compagnie, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'abrogation du paragraphe 6 du décret du 13 mars 1859. »

La circulaire dont il est parlé dans la lettre ci-dessus est ainsi conçu :

« Monsieur le Préfet, des doutes se sont élevés, à diverses reprises, quant à la nature des opérations qui pouvaient être légalement effectuées par les permissionnaires de Magasins Généraux et de salles de ventes publiques de marchandises neuves, aux enchères et en gros.

» Le Conseil d'Etat a été appelé, récemment, à se prononcer sur cette question.

» Dans un avis en date du 28 mai 1895, la section compétente de cette haute assemblée a considéré que : Aux termes du paragraphe 1er de l'article 4 du décret du 12 mars 1859, il est interdit aux exploitants de magasins généraux de se livrer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, à aucun commerce ou spéculation, ayant pour objet les marchandises déposées ; que, si le dernier paragraphe dudit article permet de les autoriser à se charger de toutes opérations ayant pour but de faciliter les rapports du commerce et de la navigation avec l'établissement, cette autorisation ne peut être accordée que pour des opérations accessoires au magasinage, analogues à celles prévues dans l'énumération énonciatrice du paragraphe 2 de l'article 4.

» La section a exprimé l'opinion, notamment, que la vente à la commission et la consignation ne peuvent être considérées comme accessoires au magasinage, et qu'elles conduiraient les exploitants des Magasins généraux à se livrer au commerce des marchandises, ce qui serait contraire aux prescriptions de l'article 4 du 12 mars 1859. »

» Je crois devoir porter cet avis à votre connaissance, toutes fins utiles. »

Dans un rapport reproduit par le *Moniteur officiel du commerce*, du 7 mai dernier, M. Regnault, consul de France, chargé d'une mission en Orient, préconise la constitution de syndicats de fabricants en vue d'organiser, à frais communs, des tournées de commis-voyageurs à l'étranger. — La Chambre, déférant au désir exprimé par M. le Ministre du commerce, décide que l'attention des industriels de la région sera appelée sur cette étude dont la lecture paraît devoir leur être réellement profitable.

Conformément à cette décision, le Président de la Chambre de commerce a l'honneur de donner avis aux intéressés que le rapport de M. Renault sera mis à leur disposition au Secrétariat de la Chambre, à la Bourse, tous les jours non fériés de six heures à midi.

La Chambre, reconnaissant les graves inconvénients qui résultent pour le commerçant du retard apporté par les banquiers à lui faire connaître qu'une traite remise par lui a été protestée, retient cet avis rarement inférieur à 10 jours et va parfois jusqu'à 15 jours, déclare s'associer au vœu émis pas le syndicat de l'industrie du cuir de la région du Nord et tendant à ce que l'huissier appelé à dresser un protêt soit tenu d'avertir le tireur dans un délai de 24 heures, avec autorisation d'ajouter 0,25 cent. aux frais habituels.

Elle décide qu'elle appuyera auprès de l'administration de la douane la demande d'un manufacturier de chicorée, tendant à ce que le bureau de Toufflers soit ouvert à l'importation en France, par camion, des poudres de chicorée.

Elle passe à l'ordre du jour sur une demande de subvention que l'exiguïté de ses ressources ne lui permet pas d'accueillir et qui d'ailleurs n'a pas de rapport direct avec les intérêts du commerce et de l'industrie.

La Chambre donne acte à M. le Président des communications suivantes :

1° Lettre de M. Albert Waeles, délégué en Chine avec la Mission Lyonnaise; elle est datée de Tchen Tou-Fou, le 5 mars 1896. — Cette lettre sera imprimée pour être distribuée exclusivement aux membres de la Chambre, afin qu'ils puissent formuler pour la prochaine séance les observations que ce document pourrait leur suggérer.

2° Lettre émanée de l'agence impériale du Ministère des Finances de Russie, à Paris, invitant le Président ou un membre délégué de la Chambre de commerce de Roubaix à visiter l'Exposition de Vijni-Noogorod, et offrant ses bons offices pour les lettres de recommandation destinées à faciliter le voyage, l'entrée à l'Exposition et le logement à Vijni. — Remerciements.

3° Document relatif à l'exposition internationale de la mode, qui doit s'ouvrir à Berlin du 12 au 27 septembre 1896.

Le Président, Julien Lagache.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Laissez chanter ! — M. Petit, juge de paix de Roubaix, est un magistrat plein d'humour et de bon sens. Ses décisions et les mercuriales dont il les accompagne souvent, témoignent d'une agréable philosophie et d'une parfaite connaissance du cœur humain.

Il est aussi un interprète fidèle de la Loi.

Jeudi, au cours de l'audience du Tribunal de simple police, M. Petit a fait une observation assurément très juste, mais qui m'a profondément surpris, car c'était la première fois, depuis vingt ans, qu'un magistrat s'avisait de la formuler à Roubaix. Il a constaté que des menaces de mort tombent sous le coup de la loi, *alors même qu'elles sont mises en musique !* Il s'agissait d'un refrain universellement connu à Roubaix. « Vous n'avez pas le droit, a-t-il expliqué à des contrevenants socialistes qui comparaissaient devant lui, vous n'avez pas le droit de dire qu'il faut *pendre*... un particulier, un adversaire politique. C'est un délit entraînant des peines très sérieuses. »

Il paraît, d'après le compte-rendu, que M. Petit, sans doute pour mieux se faire comprendre, a bien voulu ajouter que la vie humaine est une chose profondément respectable et que, dans un temps où le Chef de l'Etat hésite à laisser exécuter Tremblié... eh ! bien les socialistes de Roubaix devaient y regarder à deux fois avant de menacer de pendaison un concitoyen qui ne pense pas comme eux. Je vous ai dit que M. Petit était un magistrat très spirituel.

Je n'assistais pas à l'audience de jeudi du Tribunal de simple police (et il est inutile d'ajouter que je n'étais pas plaignant); mais je m'imagine aisément la surprise, la véritable stupéfaction de ces pauvres garçons dont plusieurs répètent peut-être depuis la sortie du berceau que... Reboux est un homme dont il faut purger la surface de la terre. Comment ? on risque la prison chaque fois qu'on chante : *A bas Reboux, il faut le pendre ?* Il y a des lois qui défendent cela ? Mais il n'y a jamais personne qui le leur a dit, à ces jeunes citoyens ! Jamais, en aucun temps, jamais un juge, un agent de police, une autorité quelconque ne les en a avertis. Il est probable que, s'il se fut agi d'un autre, la loi eut été appliquée dès le premier jour, et qu'on n'eut pas recommencé. Mais qui donc, depuis vingt ans, sauf M. le juge Petit, a jamais pensé à me protéger contre les chants ou contre les cris de la rue ?

Je serais profondément désolé si l'on allait commencer maintenant, si l'on allait tracasser ceux de mes concitoyens qui, à certains jours, s'en promènent par la ville, en chantant ce que vous savez. Par quoi M. le Juge de Paix veut-il donc qu'ils remplacent cet air, d'ailleurs si plein d'entrain, qui enlève si bien les bandes joyeuses sortant, le dimanche soir, des cabarets du Parti ?

Quand on chante... on ne pend pas ! et je crois bien qu'on n'a pas encore semé le chanvre de cette corde dont on me menace avec tant d'insistance.

Pas plus dans l'avenir que dans le passé, la justice ne prendra plus au tragique que je ne le fais moi-même, le rafrain si cher aux collectivistes roubaisiens. Il y a tant d'autres délits plus graves que les magistrats doivent laisser impunis ! Les fois — les justes fois ! — dont ils pourraient s'armer, dorment depuis trop longtemps et j'ai trop peu souffert de leur sommeil, pour que je souhaite leur tardive résurrection à mon profit.

ALFRED REBOUX.

LES ARTISTES DU NORD AU SALON. — Au Champ-de-Mars. — M. J.-J. Weerts. — Il nous souvient qu'il y a plusieurs années déjà, dans l'une de nos si attrayantes expositions des Beaux-Arts de Roubaix, notre attention avait été attirée par de tout petits portraits d'un faire particulier, d'une tonalité remarquable.

Sur un fond sombre entouré d'un cadre d'ébène les figures se détachaient vigoureusement : les œuvres s'imposaient à l'examen et il devenait impossible de passer indifférent devant elles.

Ces portraits étaient signés d'un artiste doublement sympathique par son talent et sa personnalité, notre concitoyen M. J. J. Weerts.

La réputation du peintre roubaisien alla, chaque année, grandissant. Elle se justifiait d'ailleurs par la production d'œuvres magistrales telles que le plafond du grand salon de la Monnaie et cette admirable composition *Pour la Patrie, pour l'Humanité*, dont les visiteurs de l'Exposition de Tourcoing ont admiré, l'année dernière, la puissante conception.

M. J. J. Weerts a encore obtenu, cette année, le plus brillant succès au Salon du Champ-de-Mars. Il y avait envoyé toute une série de petits portraits dont plusieurs ont été, à bon droit, fort remarqués, tels celui de M. Ravaisson, membre de l'Institut; de M. Gatpin, député; du docteur Renaud, de M. Léon Motte, ancien président du Tribunal de commerce de Roubaix; ce dernier a figuré à notre exposition en 1893.

Nos confrères parisiens sont unanimes à reconnaître l'incontestable mérite du portraitiste qui reste toujours si personnel et si habile. « Son pinceau — a-t-on dit — ressemble à la plume de School. Il étincèle », et c'est bien vrai. M. Weerts traite, en effet, avec infiniment d'esprit, tous ses portraits. Non seulement il anime les physionomies, d'une ressemblance toujours frappante, mais il sait donner à ses modèles une allure d'un naturel achevé et il révèle aux yeux du spectateur attentif le caractère même de son personnage dont il a saisi et habilement rendu les traits saillants. C'est, en un mot, le portrait de la bonne école.

» M. Weerts semble descendre directement de la lignée des bons portraitistes flamands du XVIe siècle. Rien de délicieux comme le format, la couleur, l'arrangement de ces petits panneaux de bois où chaque figure prend une vitalité intense. »

Cette appréciation d'un critique autorisé résume fidèlement l'impression ressentie par tous ceux qui ont été appelés à juger les œuvres de l'artiste roubaisien.

Dans le domaine de la fantaisie, M. J. J. Weerts n'est pas moins brillant; nous n'en voulons pour preuve que *Le Muscadin* qui orne le Musée de Tourcoing, et, au champ de Mars, cette ravissante Muscadine qui passe ses loisirs à barbouiller un Cupidon; « c'est joli tout plein » : cette naïve exclamation donne la note exacte du souvenir qu'on garde de *Loisir de Muscadin*.

En résumé l'œuvre de M. J. J. Weerts a été très important et il a accru encore, si c'est possible, le grand renom du sympathique artiste.

Dans tous les articles de nos confrères parisiens, nous trouvons la consécration de nos propres impressions :

« Les portraits de M. J.-J. Weerts, lisons-nous dans la correspondance Havas — composeront au jour une galerie de contemporains, ressemblants si vivants à l'extrême ; ils sont en outre d'une technique étonnamment puissante et large, et ce qu'il faut louer aussi, c'est leur caractère extraordinairement personnel ; M. J.-J. Weerts est lui, bien lui, et s'il n'a imité personne, personne ne l'imitera. »

Du *Radical* :

« Comment choisir entre les nombreux portraits de M. J.-J. Weerts ? Ils ont chacun une précision et une individualité extraordinaires. C'est le modèle lui-même transporté sur la toile, avec son corps et sa pensée.

» Dans leurs poses familières et grâce à la vérité de leurs attitudes — dit le *Courrier de Paris* — les modèles de M. Weerts ont l'air d'être vivants. Savants, hommes politiques, écrivains ou magistrats, leur personnalité s'accuse avec une entière sincérité. Voilà de l'art sain, qui ne trouvera guère de détracteurs ».

Dans l'*Intransigeant*, M. Ayraud Degeorge s'exprime ainsi à propos de M. Weerts :

« Ce qui fait la supériorité incontestée de ce maître, ce n'est pas seulement la richesse de sa palette, l'incomparable sûreté de son pinceau et la probité scrupuleuse de son dessin : c'est aussi et surtout ce don merveilleux de pénétrer l'âme même du modèle qui fait les grands artistes. Dans ce genre difficile du portrait, le peintre, sous peine de n'être pas, doit monter à la hauteur du moraliste. N'est-ce pas Michelet qui a écrit : « Celui qui se contente de voir l'extérieur, de peindre la forme, ne saura pas même la voir : pour la voir avec justesse, pour la traduire fidèlement, il faut savoir ce qu'elle couvre. »

» Or, M. Weerts le sait ou le devine ; et de là vient que ses portraits, traités soit à la façon d'Holbein, soit à la façon de Clouet sont animés d'une vie si intense. Je laisse de côté les qualités pour ainsi dire techniques des ces merveilleuses petites figures d'une ressemblance si frappante : l'art consommé avec lequel les draperies sont rendues, l'habile distribution de la lumière, le choix heureux des attitudes et des fonds.

» En des œuvres magistrales comme le plafond du grand salon de la Monnaie) et cette admirable composition *Pour la Patrie, pour l'Humanité*, exposée l'an dernier, M. Weerts a prouvé qu'il savait se jouer des suprêmes difficultés de la peinture. Parmi les onze tableaux qu'il nous présente, cette année, il n'en est pas un seul qui ne soit digne de figurer dans un musée; mais je vous recommande tout particulièrement la ravissante fantaisie que l'auteur a intitulée : *Loisir de muscadin.* »

La critique du *Soleil* remarque que « le pinceau de l'artiste en devenant plus fécond, devient aussi plus ferme, plus ardent, plus profond dans le modelé. »

« La façon, poursuit-il, dont il présente ses personnages est toujours intéressante, spirituelle, et il ne manque jamais de saisir le trait saillant du caractère et de le mettre en relief. C'est là un don bien rare et qu'on ne rencontre pas toujours chez les maîtres les plus fameux. »

Dans le *Journal des Arts*, sous la signature de son rédacteur en chef, M. Dalligny :

« M. Weerts continue sa série de petits portraits finement dessinés, solidement peints, qui auront l'avantage de présenter aux générations futures un certain nombre de nos contemporains illustres ou plus ou moins connus sous leurs traits ressemblants et avec leurs attitudes familières et leurs attributs caractéristiques. »

Dans l'*Univers Illustré* :

« Parmi les petits portraits il faut mettre en première ligne M. Weerts, qui avec une habileté grande, donne à chacun de ses personnages l'attitude et l'expression qui lui sont propres. »

Nous lisons aussi dans l'*Etendard* :

« M. Weerts s'est confiné dans le portrait, et je l'en félicite puisqu'il y réussit à souhait. La série de ceux qu'il expose est remarquable. Tous vivent de leur vie propre, tous sont sobres, bien en toile, et, ce qui ne gâte rien dans le cas particulier, d'une ressemblance qui doit être criante. »

Ces quelques citations prises au hasard montrent combien le talent de M. Weerts est apprécié à Paris.

L'affaire Duburcq devant le tribunal de commerce. — Le jugement. — Nos lecteurs trouveront plus loin, en chronique judiciaire, le compte-rendu du jugement rendu dans cette affaire. Par ce jugement le tribunal applique, « en le regrettant », l'exception de jeu invoquée par M. Duburcq.

Une délégation des cochers de fiacre reçue par l'administration municipale. — Trois délégués de la corporation des cochers de fiacre ont eu vendredi après-midi, à la Mairie, une entrevue avec M. Henri Carrette, maire de Roubaix.

Les délégués ont demandé l'abrogation du tarif actuel et son remplacement par celui de Paris, qui fixe la course à un franc cinquante et l'heure à deux francs.

M. le Maire a répondu qu'il s'occuperait de la question et donnerait sous peu une réponse.

Nominations dans l'enseignement primaire. — Mlle Soakers, adjointe à Mouvaux, est nommée à Roubaix, école de la rue de Naples; elle est remplacée à Mouvaux par Mlle Glaise, venant de Flers-Breucq. Mme Courtiol est nommée à Flers.

Rupture d'un tuyau des eaux potables. — Vendredi soir, vers sept heures et demie, une conduite d'eau potable a crevé dans la Grande-Rue en face de la rue Pauvrée.

En quelques minutes l'eau qui jaillissait avait couvert une partie de la Place de la Liberté. La direction du service des eaux, aussitôt prévenue, envoya plusieurs ouvriers qui réparèrent très vite le tuyau.

A dix heures, l'opération était terminée.

A l'église du Saint-Sépulcre. — La paroisse se prépare à célébrer dimanche prochain, 21 juin, la fête de Notre-Dame du Perpétuel secours si vénérée dans notre ville. Voici l'ordre des exercices :

Le dimanche 21 juin, aux vêpres qui seront chantées à 3 heures, réunion des membres de l'archiconfrérie; recommandation des intentions, sermon et salut solennel. Le sermon sera donné par M. l'abbé Delporte, aumônier de l'Hôtel-Dieu. Tous les jours de la semaine, à 7 heures, messe en l'honneur de Notre-Dame du perpétuel secours suivie de la vénération de la Sainte-Image.

La chorale du Cercle Saint-Eloi, qui prête un concours si dévoué et si favorablement apprécié aux solennités religieuses de la paroisse Sainte-Elisabeth, fera, dimanche prochain, 21 juin, sa sortie annuelle, sous la direction de ses sympathiques directeurs.

Elle se rendra à Bonsecours où elle fera entendre la messe de Parisot avec l'*Agnus Dei* en duo, de Dard. Elle interprétera également la magnifique page de Faure, *le Crucifix*.

Un match sur route, sans entraînements, qui passionne les amateurs roubaisiens, sera couru dimanche prochain, de Roubaix à St-Amand, entre deux de nos meilleurs routiers : MM. Jules C... et Aloïse A...

Un contrôle sera fait sur plusieurs points de la route. La lutte promet d'être intéressante, car chacun des deux concurrents a la conviction